

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/034 – p1/2
Objet : Convention avec le syndicat intercommunal de la maison de retraite « Le Vieux Colombier »	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. Intercommunalité/intérêt communautaire	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,  
En exercice : 36 Douze octobre à vingt heures,  
Présents : 16  
Votants : 19 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est  
Procurations : 3 réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de  
Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe LINI, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.  
Régine LANGLOIS a donné pouvoir à Philippe FISCHER  
Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Carole DRAI, Henri PETTENI, , Benoit WOSSMER, Christian FOSSOYEUX, Isabelle LAFON.

**Alain Guétrot** expose au Comité ce qui suit :

Le syndicat intercommunal de la maison de retraite « Le Vieux Colombier » qui utilise déjà la gestion financière Civil Net Finances et la gestion de la paie et du personnel Civil Net RH depuis 2001 sollicite INFOCOM'94 pour gérer la « dématérialisation des actes ». Pour ce faire, il convient de compléter la convention régissant les prestations assurées de ce nouvel applicatif.

**Le Comité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat mixte du Secteur Central du Val de Marne INFOCOM'94  
Vu la délibération 2017/23 du 21 mars 2017 fixant les tarifs,  
Vu la demande en date du 3 juillet 2017 du syndicat intercommunal de la maison de retraite « Le Vieux Colombier » visant à ce que la « dématérialisation des actes » soit assurée par INFOCOM'94,  
Vu le projet de convention entre le syndicat intercommunal de la maison de retraite « Le Vieux Colombier » et INFOCOM'94 ci-annexé

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20171012-D-2017-34-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/034 – p2/2
Objet : Convention avec le syndicat intercommunal de la maison de retraite « Le Vieux Colombier »	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. Intercommunalité/intérêt communautaire	

**Article 1** : Adopte la convention ci-annexée conclue entre le syndicat intercommunal de la maison de retraite « Le Vieux Colombier » et INFOCOM'94.

**Article 2** : Autorise le Président à signer ladite convention après l'accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3.

(PJ : 1 projet de convention)

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 12/10/2017



Le Président  
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20171012-D-2017-34-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017